

## Calendrier et Tarifs

### Calendrier de la formation :

- Réunion d'information : le 20 mars 2013 au CREPS
- Épreuves de sélection : les 13 et 14 juin 2013
- Positionnement : Début juillet 2013
- Dates de la formation : Du 2 septembre 2013 au 2 septembre 2014
- Volume horaire de 1 218h (hors allègement et renforcement éventuels identifiés lors du positionnement) réparti comme suit :

718 h en centre dont 18 h de positionnement  
500 h en entreprise

### Lieu de formation :

CREPS Île-de-France à Châtenay-Malabry

Possibilité de restauration et d'hébergement au sein du CREPS

### Tarif de la formation :

Frais pédagogiques : 8 576,04 €\* pour 1 218 h\*

Places financées par le Conseil régional d'Île-de-France : **gratuité sous certaines conditions**

Action ouverte à l'apprentissage : frais pédagogiques à la charge de l'employeur, salaire pour l'apprenti

Autres aides financières : consulter la fiche *Comment financer sa formation ?* sur le site du CREPS

\*Dates et tarifs non-contractuels.

## Inscription et Contacts

Dossier à retirer au  
CREPS d'Île-de-France  
1 rue du docteur le Savoureux  
92291 Chatenay-Malabry Cedex

Ou à télécharger sur le site :  
[www.creps-ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.creps-ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr)

Dossier à déposer avant le :  
**2 mai 2013**  
au CREPS d'Île-de-France

### Contacts :

Claire BONNIN  
Assistante de formation  
Tél : 01 41 87 20 45

Frédéric DOR  
Coordonnateur de la formation  
Tél : 06 16 87 43 29  
[frederic.dor@lifb.org](mailto:frederic.dor@lifb.org)

Emmanuel GUILLOU  
Coordonnateur pédagogique de la formation  
Tél : 01.41.87.18.25  
Courriel : [formation-dejeps@creps-idf.fr](mailto:formation-dejeps@creps-idf.fr)



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives

**Devenir  
Agent de développement  
et Entraîneur de Badminton  
avec le DE JEPS\***



**2013 - 2014**

\* Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.  
Formation mise en place sous réserve d'habilitation par la DRJSCS d'Île-de-France.

Formation conventionnée avec le Conseil Régional d'Île-de-France.  
**Formation ouverte à l'apprentissage.**



## La Formation

Le CREPS d'Île-de-France, en partenariat avec la Ligue Île-de-France de Badminton, organise une formation au DEJEPS mention badminton.

L'objectif de la formation : permettre au stagiaire d'acquérir les compétences et le savoir faire du métier d'agent de développement et d'entraîneur de badminton.



### • Le contenu de la formation :

- UC1 : Concevoir un projet
- UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet
- UC3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en badminton
- UC4 : Encadrer le badminton en toute sécurité

### • Les modalités :

- Une phase de positionnement débouchant sur un parcours individuel de formation en lien avec les acquis et compétences du stagiaire
- Une formation au CREPS les lundis et mardis
- Une formation en entreprise, du mardi soir au dimanche (temps de travail à déterminer avec la structure d'accueil)
- Un accompagnement en entreprise tout au long de la formation

## Conditions d'accès et Sélection

### Conditions d'accès à la formation :

Âge : 18 ans minimum

- Être titulaire du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou titre équivalent
- Être capable de justifier :
  - D'une expérience d'encadrement collectif et/ou individuel de pratiquant de badminton dans tout type de structure pendant deux saisons sportives au minimum (attestation délivrée par le responsable de la ou des structures)
  - D'une pratique compétitive de niveau régional, attestation de classement minimum B3 (ou d'un niveau de jeu équivalent) délivrée par le directeur technique national de la Fédération Française de Badminton
- Satisfaire aux épreuves de sélection

### Contenu des épreuves de sélection :

- Épreuve N°1 : Pratique personnelle de l'activité
- Épreuve N°2 : Entretien spécifique badminton
- Épreuve N°3 : Épreuve écrite de synthèse à partir d'une vidéo dans le champ du sport.
- Épreuve N°4 : Entretien de motivation
- Épreuve N°5 : Valorisation du parcours fédéral

Nombre de places : 15 maximum

## Le Métier et ses Débouchés

Le titulaire du DEJEPS Badminton exerce le métier d'entraîneur sportif, de coordonnateur de projets sportifs, de directeur technique de club ou d'agent de développement.

Ce diplôme de niveau III délivré par le ministère chargé des sports atteste à son titulaire, dans l'activité sportive Badminton, les compétences pour :

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif et de développement



- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement et de développement
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- Conduire des actions de formation

Il exerce dans des clubs de badminton, mais aussi au sein des municipalités, des comités départementaux et régionaux.